

PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 07 NOVEMBRE 2018

Se déroulant à l'Hôtel de Ville de la Mairie de Tassin la Demi-Lune à 20h00,

Date de la convocation : 31 octobre 2018.

Nombres de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 33

Nombre de votants : 33

Président : Pascal CHARMOT, Maire.

Secrétaire de séance : Marie-Odile BUSSON.

Nombre de conseillers présents : 24

Caroline ACQUAVIVA, Stéphane BENAYOUN, Pierre BERGERET, Jacques BLANCHIN, Marie-Odile BUSSON, Michel CADILLAT, Pascal CHARMOT, Isabelle CHARRIER, Corinne DE LAVISON BERNARD, Alice DE MALLIARD, Laurence DU VERGER, Christine GARRIGOU, Eric GAUTIER, Guillaume GIRAUD, Régis LABAUNE, Christian LAFAYE, Pierre MARTIN, Anaïs NADAROU, Katia PECHARD, Julien RANC, Marie RIEUSSEC, Françoise ROUSSELOT, Claire SCHUTZ, Sylviane TRONEL.

Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de conseillers excusés avec pouvoir : 9

Christine BOULAY (donne pouvoir à Eric GAUTIER), Pauline FRANCOIS (donne pouvoir à Guillaume GIRAUD), Anne GERLINGER (donne pouvoir à Laurence DU VERGER), Matthieu GRISENDI (donne pouvoir à Alice DE MALLIARD), Célia KAHOUADJI-MOUSLI (donne pouvoir à Sylviane TRONEL), Louis PALAZON (donne pouvoir à Régis LABAUNE), Corentin REMOND (donne pouvoir à Pierre BERGERET), Jean-Baptiste RIO (donne pouvoir à Pierre MARTIN), François SINTES (donne pouvoir à Pascal CHARMOT).

Nombre de conseillers absents : 0

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu des décisions du Maire et des actions en justice
(P. CHARMOT)
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 02 octobre 2018
(P. CHARMOT)
3. Décisions modificatives 3 & 4 du Budget Ville 2018 **(P. BERGERET)**
4. Décisions modificatives 3 & 4 du Budget annexe de l'Espace culturel L'Atrium 2018
(P. BERGERET)

5. Accord transactionnel avec l'entreprise Hugon (tribune télescopique de l'Espace culturel L'Atrium) (*P. BERGERET*)
6. Rapport d'orientations budgétaires 2019 (ROB) - Ville et Atrium - Débat sans vote (*P. BERGERET*)
7. Demande de rétrocession de concessions funéraires (*P. BERGERET*)
8. Acquisition de la parcelle BE 109 à Francheville (*L. PALAZON*)
9. Versement d'un fonds de concours à la Métropole de Lyon dans le domaine de la voirie - Année 2018 (*L. PALAZON*)
10. Attribution d'une subvention exceptionnelle au club sportif d'escrime « La Riposte » (*J. BLANCHIN*)
11. Informations et questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h00.

1 - Approbation du compte-rendu des décisions du Maire et des actions en justice

Monsieur le Maire invite les membres à se prononcer sur les décisions et les actions en justice figurant au rapport.

Dont acte.

2 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 02 octobre 2018
--

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations à apporter sur le procès-verbal.

Aucune modification n'est sollicitée, **Monsieur le Maire** demande donc de passer au vote du procès-verbal qui est adopté à l'unanimité des membres.

3 - Décisions modificatives 3 & 4 du Budget Ville 2018

Monsieur BERGERET donne lecture du rapport.

Monsieur RANC s'étonne de la dépense de l'affranchissement à hauteur de 9 650 €, qui paraît élevée alors que l'année n'est pas achevée. Il aimerait connaître les actions effectuées dans ce cadre car cela représente une bonne proportion de l'enveloppe habituelle utilisée. Par ailleurs, il y a quelques mois, avait été annoncée une distribution du MAG' non plus dans les boîtes aux lettres mais un dépôt dans les commerces et les espaces publics de la Ville. Il semblerait que certains habitants continuent de le recevoir à domicile, et souhaiterait obtenir des précisions à ce titre.

Monsieur BERGERET souligne que cette question avait été posée par Pierre MARTIN en Commission Ressources. Cette augmentation a été analysée par les services, et a eu lieu au

mois de janvier 2018. Celle-ci n'est pas liée à la distribution des MAG'. Le service des Finances est déséquilibré, eu égard au non-remplacement à ce jour du Directeur financier. Le service n'a pas pu accorder un temps suffisant à l'étude de cette dépense et à la recherche de cet écart.

Monsieur le Maire répond qu'il est le premier à être attentif aux dépenses d'affranchissement afin de maîtriser les coûts de fonctionnement. Des explications seront communiquées après vérification lors de la prochaine Commission Ressources. Il indique que cette augmentation n'a pas de lien avec le MAG'. Il précise que le propos a été précipité quant aux modalités de distribution du MAG'. En effet, il y a eu des défauts de livraison de celui-ci qui ont paru injustifiés et inacceptables. Des recadrages ont eu lieu avec le prestataire en charge de la distribution. Aujourd'hui, les choses se sont arrangées voire normalisées, le service Communication a été réactif en opérant les ajustements adaptés. Compte tenu des premiers mois de l'année démontrant les dysfonctionnements sérieux et témoignant d'une difficulté de distribution, a été envisagé et mis en œuvre un complément de mise à disposition du MAG' au travers de supports présents dans un certain nombre d'équipements publics, municipaux ou partenariaux. Désormais, les magazines sont en accès libre notamment à la Médiathèque, l'Oméga, l'Espace culturel L'Atrium, qui ne remplacent pas à ce jour une distribution toutes boîtes aux lettres. Si la situation devenait plus difficile malgré les mesures prises dans le sens d'une amélioration du service, la question du mode de distribution se reposera. Une distribution mensuelle du magazine doit être performante et une grande attention est accordée à ce propos.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres,

- 1) **APPROUVE** les décisions modificatives n° 3 et n° 4 du budget principal de la Ville.

4 - Décisions modificatives 3 & 4 du Budget annexe de l'Espace culturel L'Atrium 2018
--

Monsieur BERGERET donne lecture du rapport.

Cette délibération n'a donné lieu à aucun débat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres,

- 1) **APPROUVE** les décisions modificatives n° 3 & 4 de l'exercice 2018 du budget annexe de l'Espace culturel L'Atrium.

5 - Accord transactionnel avec l'entreprise Hugon (tribune télescopique de l'Espace culturel L'Atrium)

Monsieur BERGERET donne lecture du rapport.

Cette délibération n'a donné lieu à aucun débat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres,

- 1) **DECIDE** de ramener le montant des pénalités à appliquer à l'entreprise HUGON à 20 000 €.

- 2) **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le protocole transactionnel et toutes les pièces nécessaires à la conclusion de ce dernier.

6 - Rapport d'orientations budgétaires 2019 (ROB) - Ville et Atrium - Débat sans vote
--

Monsieur BERGERET donne lecture du rapport.

Monsieur RANC souligne que chaque année, les dépenses de fonctionnement s'accroissent, la dotation globale de fonctionnement est en baisse (DGF), et les recettes augmentent. La baisse de la DGF est largement compensée de ce fait. Il souligne que beaucoup de municipalités, notamment des communes rurales sont confrontées à de réelles difficultés eu égard à la baisse de la DGF. Notre commune est plutôt bien dotée, et c'est pour cette raison qu'elle doit contribuer à la péréquation eu égard à la hausse de ces recettes. La présentation faite quant à la perte de la DGF ne reflète pas la réalité. Une perte peut se comparer en année N-1 et année N-2, le montant potentiel ne peut se cumuler. L'Etat fait des efforts même s'il pourrait également éviter des dépenses. Chaque collectivité, département et région, contribue, et la Ville également. Cette dernière n'a pas perdu en capacité de budget sur le fonctionnement, même si des projets n'ont effectivement pas pu être faits en raison de la baisse de la DGF. Pour autant, la situation n'est pas catastrophique. Monsieur RANC soulève par ailleurs les pertes importantes relatives aux sanctions découlant de la loi SRU et du projet du tennis du Sauze, situations dans laquelle la Ville s'est placée du fait de certaines décisions.

Monsieur BERGERET, concernant les 5 millions d'euros de perte de DGF, répond qu'il s'agit d'une perte de produits. Dans le même temps, n'ont pas été augmentés les taux d'imposition et cela est purement factuel. Si cette contribution n'avait pas eu lieu, la situation de la commune aurait été différente, il y aurait eu beaucoup moins d'emprunt. C'est une contribution pédagogique. La commune bénéficie, de par sa situation autour de Lyon, d'une augmentation des produits. Il rappelle que la Ville a pu malgré une perte de ressources significative, continuer à investir et à ne pas augmenter les impôts.

Monsieur le Maire rappelle des propos indispensables de l'action municipale et politique. Il déclare : « Dans l'action municipale, il y a ceux qui prennent des décisions pas toujours faciles, et ceux qui les commentent. Il y a ceux qui assument des responsabilités au quotidien, et des engagements de plus en plus contraints dans un contexte de défis nouveaux pour le niveau communal voire de défiance à l'égard du mandat local, et ceux qui assènent leurs jugements péremptaires et vérités incantatoires sur des responsabilités qu'ils imaginent détenir, ou espèrent, dans le confort de l'observation et de la critique ». Parmi ces responsabilités qui nous incombent, celle de subir un prélèvement sans précédent de 9 millions d'euros sur nos recettes au cours du mandat, que ce soit au titre de la DGF notamment ou autre. Cela est bien réel, ce ne sont pas des suppositions. Ce sont des réalités, que ce soit au titre de la loi SRU avec près de 3 millions d'euros de pénalités sur le mandat, ou du fonds de péréquation intercommunal versé à la Métropole qui dépasse le million d'euros sur cette période. Et pour autant, ne pas renoncer à nos engagements pour investir et préparer l'avenir, pour concrétiser des projets depuis longtemps attendus alors que tout pourrait être stoppé, avec des arguments pour le justifier, comme cela est visible dans de nombreux cas de territoires où l'action publique se réduit au minimum, où des maires jettent l'éponge, écoeurés et abasourdis. Alors nous faisons le choix de tenir

malgré tout et de ne pas abandonner les Tassilunois à la fatalité. Cela pousse à mettre en tension certains leviers d'action, certaines options, à fixer de nouvelles priorités dans les services à rendre, et de garder le cap de l'investissement notamment en direction des familles, de l'école et du cadre de vie. Et pour financer les investissements, le recours à l'emprunt est plus important. Ce sujet sérieux est un incontournable et il s'explique par trois raisons.

La première raison fait office de pédagogie. Un principe simple d'équité et de logique veut que les investissements soient financés par les bénéficiaires des équipements, et cela vaut bien évidemment pour les futurs Tassilunois. C'est via l'emprunt que l'on répartit la charge entre les habitants d'aujourd'hui et ceux de demain. Non pas en prenant le maximum dans la poche du contribuable actuel, je ne le conçois pas ainsi. D'ailleurs, toutes les préconisations en faveur d'une trésorerie zéro des collectivités montrent que l'autofinancement, pour nécessaire qu'il soit, ne peut reposer sur des rentrées fiscales qui seraient thésaurisées en attendant la mise en chantier d'un projet ; d'autant moins que les communes ne peuvent pas placer leur argent selon le principe que l'impôt prélevé ne peut servir à des opérations financières.

La seconde raison est liée à la nature des investissements eux-mêmes et au marché du financement des collectivités. Il s'agit de financer des investissements nobles, pour des équipements qui créent de la richesse, préparent l'avenir, au profit des habitants, de la commune et du développement de son patrimoine. Sur le plan du financement, les taux d'emprunt sont encore faibles et les prêts accessibles sur le marché, ce qui sur ce point était loin d'être le cas après la crise de 2008-2009, quand il a fallu financer les 7,5 millions d'euros de la reconstruction de l'école d'Alaï dont le solde a été payé sur le début de ce mandat pour 1,5 million d'euros, ou pour financer les 5 millions d'euros de la création du pôle associatif l'Oméga dans les conditions de sélection du projet que certains connaissent. Soit 12,5 millions d'euros pour deux projets de reconstruction de bâtiments sur un foncier déjà acquis. Et à l'époque, la fiscalité avait été augmentée et les dotations de l'Etat étaient encore stables... Pour comprendre les options de financement d'aujourd'hui, il faut rappeler le passé. Les quatre chantiers engagés dans la première moitié de ce mandat sont la concrétisation de projets connus de tous, inscrits dans une logique d'action globale dont le portage concret nous revient. La rénovation de l'intérieur de l'Eglise Saint Claude (1 million d'euros), ultime phase d'un programme d'ensemble sur un patrimoine communal unique. La réalisation du terrain synthétique de foot là où il était pertinent de le faire et d'un terrain multisport (650 000 euros). La transformation rénovation de la maison des jardins de l'Hôtel de Ville (1 million d'euros), acquise depuis 2007 qui sera la Maison des familles tassilunoises. La construction d'une structure couverte de tennis (500 000 euros), qui se concrétisera différemment mais se fera dans un projet *in fine* plus complet au profit de nombreux utilisateurs. Tout cela est porté par la municipalité alors même qu'au lendemain de l'élection de 2014, l'Etat décide d'un processus que je qualifie « d'assèchement des recettes des collectivités », collectivités en apnée financière désormais, pour obliger les maires, le cas échéant, à assumer l'impopularité fiscale en augmentant les recettes par la hausse des impôts et compenser la réduction des dotations. Nous ne l'avons pas voulu. C'est une réalité opérationnelle et budgétaire très difficile pour tous, services, partenaires, élus de la collectivité, et c'est là que le recours à l'emprunt prend nécessairement le relai tant que nous sommes en sécurité et dans la zone d'équilibre de nos finances. Rappelons-le, la Ville a une dette équilibrée et saine, aucun produit toxique dans sa composition. La gestion de la Ville offre

des garanties de sérieux aux banques, qui sans cela ne prêteraient pas, et se renseignent avant de faire une offre. Ces offres restent attractives, ce qui atteste de la confiance accordée.

La troisième raison est le fruit d'une vision prospective et stratégique. Elle tient à notre responsabilité de préparer l'avenir des Tassilunois et de notre Ville. Il en est ainsi de la priorité donnée à la réalisation des équipements en mettant un frein à la densification à marche forcée de la Ville qui a pesé et continue de peser sur nos équipements insuffisants. Monsieur la Maire dit ne pas se souvenir avoir entendu l'opposition porter la demande des habitants quant à la préservation de l'identité de notre commune et de son cadre de vie face à l'avalanche de programmes de construction de logements. La Municipalité elle l'entend et y répond, et se donnera les moyens de se défendre en justice au besoin. Il a été choisi de mener une politique foncière pour préparer l'avenir, de mettre les options et décisions en la matière en accord avec les intentions politiques. Des emprises ont été réservées au PLU-H dans ce sens. En ce domaine, nous avons honoré des options inscrites depuis plusieurs années dans les documents d'urbanisme. A ce titre, il n'était pas aisé de répondre à une mise en demeure d'acquérir pour 2 millions d'euros cette année les propriétés REVERAND et MAYSSAL, marquées d'un emplacement réservé au PLU. Mais ce foncier était stratégique, et donc indispensable pour nous de l'acquérir, non sans avoir amoindri le coût pour la Ville issu du jugement d'expropriation par la négociation de l'une des deux propriétés. Comment le financer, sinon par l'emprunt ? Nous avons assumé un choix pour préserver l'avenir, nous le ferons pour environ 4 millions d'euros en 2019, sur du foncier là aussi stratégique pour des acquisitions qui seront évoquées par Monsieur BERGERET, et dont le montant sera à préciser. Oui, l'encourt de la dette a progressé. Il était de 614 euros par habitant début 2015 à la sortie de l'année des élections. Il est resté dans la fourchette de 600 à 700 euros jusqu'à l'année 2018. Début 2019, nous serons à 810 euros par habitant. Rien de surprenant au regard de ce qui vient d'être exposé et rien d'anormal comparé à la moyenne des communes de même strate qui était en 2016 à 1 100 euros par habitant et au-delà depuis. C'est le fait du calendrier des opérations majeures qui se concrétisent en ce début de seconde partie du mandat et Monsieur BERGERET l'a très clairement explicité : école Leclerc Prévert, école du quartier horloge Montribloud, avenue Victor Hugo, Pôle Petite Enfance d'Alai et d'autres. Et de fait, de nouveaux besoins de financement seront nécessaires pour finaliser ces opérations. Elles sont prioritaires sur toutes autres. Le reste patientera, car dans l'incertitude du devenir de la fiscalité locale avec la suppression de la taxe d'habitation compensée à l'euro près ou pas, nous n'irons pas au-delà sans garantie ou sans clarification. Il s'agira aussi de trouver des recettes, par la cession de foncier communal tels le site du CCAS, les tènements de l'ancien site de la MJC, l'ex maison Crevel dans un programme partenarial sur lequel nous travaillons avec la Métropole entre autres. Cela n'exclut pas d'autres opportunités.

Mes chers collègues, c'est ce qu'il faut entendre et comprendre, et je l'assume dans la transparence pour Tassin la Demi-Lune, et pour les Tassilunois auxquels je pense d'abord. Je le dis à l'attention de ceux toujours prompts à travestir la réalité pourvu qu'elle serve la cause du dénigrement politique vis-à-vis de l'action de la municipalité ou *ad hominem*, et soit l'occasion d'annoncer le pire, voire tromper. Selon certains, la Ville serait sous tutelle de l'Etat. Il n'en est rien. L'espèrent-ils secrètement ? J'en serai bien désolé pour eux car c'est tout le contraire de la vocation du mandat de Maire que je porte et du travail qui est engagé avec l'Etat. Pour d'autres, nous aurions mal utilisé de l'argent public en choix politiques inappropriés sur le sujet des logements sociaux... Ce sont les mêmes qui hier ont

applaudi la loi Duflot passant de 20 à 25% le quota de logements sociaux dans toutes les villes de plus de 3 500 habitants, soit une hausse immédiate d'un quart de la facture de la taxe SRU annuelle et ce aussi longtemps que ces 25% ne seront pas atteints, de gré ou de force, comme si le Maire ici ou ailleurs n'était qu'un exécutant soumis ou à soumettre, et la commune qu'un territoire de production de quotas sans projet, sans vision, sans réalité sociologique, ni économique, sans notion d'identité locale ou de bassin de vie. Je récusé cela et revendique des réalités objectives. De projets démocratiquement choisis et portés avec et pour les habitants. De ce débat sur le rapport d'orientations budgétaires 2019, nous aurons compris que c'est au-delà de cet échange du moment, sans doute dans une optique électorale, que certaines expressions de l'opposition se sont faites. Mais avoir une vision d'avenir, ce n'est pas cela. Avoir une ambition d'avance pour notre Ville et ses habitants demain, c'est autre chose. C'est autrement, dans un état d'esprit nouveau, courageux malgré les défis pour mieux partager Tassin la Demi-Lune ensemble. A ce propos, au début de l'année 2019, courant du premier trimestre je l'espère, je proposerai aux habitants de lancer la réflexion autour de la requalification du quartier Libération/Raude/Constellation, dès que le processus d'analyse et d'accompagnement engagé avec le CAUE - organisme de conseil sur l'urbanisme et l'environnement très compétent - aura été validé et que nous aurons finalisé avec lui les modalités de la concertation pour expliciter dans un premier temps les enjeux d'une requalification urbaine majeure dans une démarche de quartier durable sur ce secteur. Nous l'avons dit bien avant l'élection et c'est inscrit dans la feuille de route. Sur ces éléments, je vous remercie, Mesdames et Messieurs, chers collègues, de me donner acte de la tenue de ce débat et de la présentation du rapport des orientations budgétaires 2019 par Monsieur BERGERET, que je remercie en lui associant le service Finances pour la préparation du dossier. Merci à vous tous ».

Le Conseil Municipal,

- 1) **PREND ACTE**, après en avoir débattu, de la présentation du rapport et du débat d'orientations budgétaires 2019 pour la Ville de Tassin la Demi-Lune et son budget annexe.
- 2) **PREND ACTE**, après en avoir débattu, de la présentation du rapport et du débat d'orientations budgétaires 2019 pour le budget Annexe de l'Espace culturel L'Atrium.

7 - Demande de rétrocession de concessions funéraires

Monsieur BERGERET donne lecture du rapport.

Monsieur RANC pose une question d'un point de vue purement juridique. Au regard de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales se référant aux délibérations de début de Conseil municipal, il se trouve qu'en 2014 a été délégué à Monsieur le Maire le pouvoir de rétrocession, d'achat et de décision et se demande, à ce titre, le fondement juridique de ce sujet. Il propose de voter éventuellement une « grille » pouvant préciser ce type d'indemnisation, au lieu d'appuyer sur une demande qui doit rester non nominative. Une délibération d'ordre général pourrait être adoptée, et notamment via le règlement intérieur des cimetières.

Monsieur le Maire propose, en l'absence de François SINTES, que la réponse soit apportée rapidement par voie électronique, soit à la prochaine Commission compétente.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres,

- 1) **VALIDE** la rétrocession de la concession familiale se trouvant au Cimetière Nouveau de la Ville de Tassin la Demi-Lune, emplacement masse G numéro 353, dont le conjoint survivant, fondateur du sépulcre, n'a plus usage.
- 2) **APPROUVE** le versement du montant de 544,66 euros, correspondant à l'indemnisation pour le temps restant à courir.

8 - Acquisition de la parcelle BE 109 à Francheville

Monsieur le Maire donne lecture du rapport, en l'absence de Monsieur PALAZON.

Cette délibération n'a donné lieu à aucun débat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres,

- 1) **VALIDE** l'acquisition de la parcelle BE 109 (parcelle de 34 m² chemin de la Poterie à Francheville) pour un montant de 3 400 € (hors frais de notaire).
- 2) **DIT** que les crédits nécessaires sont disponibles au budget de l'exercice 2018, en section d'investissement au chapitre 21 immobilisations corporelles, article 2111 terrains nus.
- 3) **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'adjoint faisant fonctions à signer toute pièce relative à cette acquisition.

9 - Versement d'un fonds de concours a la Métropole de Lyon dans le domaine de la voirie - Année 2018

Monsieur PALAZON donne lecture du rapport.

Madame DU VERGER revient sur un élément, dans le troisième paragraphe du rapport « (...) *déterminé en accord avec les associations et les riverains, notamment les conseils de quartier* ». Madame ne doute pas de la communication de Monsieur le Maire avec les conseils de quartiers, mais doute d'un véritable dialogue et de la réalité de l'accord.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres,

- 1) **APPROUVE** le versement par la Ville à la Métropole de Lyon d'un fonds de concours dans le domaine de la voirie par le biais de l'abondement du FIC à hauteur de 26 000 € TTC.
- 2) **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer la convention ainsi que tous les documents s'y rapportant.

10 - Attribution d'une subvention exceptionnelle au club sportif d'escrime « La Riposte »

Nombre de votants : 32

Monsieur BLANCHIN donne lecture du rapport.

Monsieur RANC précise qu'étant encore présent au sein du conseil d'administration de cette association, il ne prendra pas part au vote pour l'octroi de cette subvention.

Cette délibération n'a donné lieu à aucun débat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres,

- 1) **DÉCIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle au club d'escrime « La Riposte » d'un montant de 4 500 €, décomposée en une subvention de fonctionnement de 3 000 € et une subvention spécifique pour la compétition de 1 500 €.
- 2) **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

Après en avoir délibéré **A l'unanimité.**

- **32 voix POUR.**
- **Monsieur Julien RANC ne prend pas part au vote.**

11 - Informations et questions diverses

Monsieur RANC pose une interrogation sur la programmation de la commémoration du 11 Novembre 2018, en particulier la pose de fleurs sur les tombes des Poilus aux côtés des enfants des écoles. Il souhaite obtenir des précisions sur l'organisation de cet événement et la possibilité ou non pour tous les élus d'y participer.

Monsieur le Maire précise que Monsieur GIRAUD informera des dernières actualités sur la programmation de cet événement, et que la porte n'est pas fermée à qui que ce soit pour ces étapes de commémoration. Il donne la parole également à Monsieur GAUTIER pour la délivrance d'informations sur les projets portés par le SIOL.

Monsieur GIRAUD rappelle le programme de cette cérémonie officielle. La commémoration commence le 08 novembre avec les scolaires, par le biais de la reconstitution d'une salle de classe de l'époque 1914. Cela avait été voté fin mars 2018. Le service Animation a travaillé avec le service Scolaire, avec l'aide de partenaires et de volontaires pour prêter le matériel. Presque 300 enfants vont visiter cette classe sur ces deux jours. Une animation visuelle et audiovisuelle faite par le Groupe de Recherches Historiques de Tassin la Demi-Lune (GRHTDL) sera présentée également. Le petit buvard, distribué aux membres du Conseil municipal, sera distribué à tous les élèves. Samedi matin, cette classe sera rendue accessible à tous les publics à l'école Marin entre 10 et 12 heures. Dimanche matin à 9h15, aura lieu le fleurissement des tombes des 497 poilus recensés et inhumés sur la Ville. Un travail colossal a été effectué par le GRHTDL, vivement remercié. Ils ont retrouvé huit poilus ayant vécu sur la commune. 17 groupes ont été formés, avec les 17 premiers élus du tableau et la mobilisation de nombreux enfants. Les autres élus sont accueillis avec plaisir. Une rose, et un drapeau tricolore, spécifiquement créé pour l'évènement, seront déposés sur les tombes. A 10h45, au nouveau Cimetière autour du monument aux morts, se tiendra une cérémonie plus officielle. Vers 11h45, le groupe prendra la direction de l'Espace culturel L'Atrium, le

GRHTDL présentera un film sur les poilus de Tassin la Demi-Lune et à l'issue, un moment de convivialité sera partagé. Des efforts ont été faits au niveau des pavoisements des édifices publics : la Mairie, les cimetières et l'Espace culturel L'Atrium.

Monsieur le Maire précise que c'est dans le cadre de cette manifestation que ces actions se sont toutes engagées, des actions modestes aux plus solennelles et conviviales, toutes inspirées par ce devoir de Mémoire partagé, auxquels les Tassilunois seront nombreux à s'associer. Ce buvard distribué également en séance représente un souvenir du centenaire.

Monsieur GAUTIER présente les projets actuellement portés par le SIOI et explique les engagements pris par le SIOI dans le cadre de son développement, au bénéfice des deux collectivités. Il rappelle brièvement la teneur du SIOI avant de détailler la présentation des projets. Le Syndicat Intercommunal de l'Ouest Lyonnais est né en janvier 2013 et est issu du syndicat de gestion de la gendarmerie et du syndicat intercommunal du lycée de l'ouest lyonnais. Il est issu du rapprochement de deux communes, Tassin la Demi-Lune et Charbonnières-les-Bains. Il est composé de neuf membres élus, dont un Président et une vice-présidente, de cinq membres de Tassin la Demi-Lune et quatre membres de Charbonnières. Les membres sont élus pour six ans selon le mandat municipal.

En ce qui concerne son patrimoine, le SIOI assure la gestion, l'entretien et le développement de l'ensemble immobilier de la gendarmerie qui se situe avenue du 8 mai 1945, et de l'Espace Sportif des Coquelicots (ESC) situé impasse des Coquelicots, à proximité du lycée Blaise Pascal. Ces deux sites sont implantés sur le territoire de Tassin la Demi-Lune. La gendarmerie, l'ensemble immobilier, est composé de deux immeubles de 26 appartements, de garages en sous-sol et de la partie bureau en rez-de-chaussée et en étage, et des parkings liés à cet ensemble. En ce qui concerne l'ESC, il se répartit sur une surface de 2 300 m² et est actuellement composé d'un hall d'accueil avec un espace de convivialité, de vestiaires et sanitaires, une grande salle multisports, une salle spécialisée de gymnastique, un grand mur d'escalade, une grande zone de rangement et un plateau extérieur. Quant au budget sur l'exercice 2018 en cours, le budget s'établit comme suit : une section de fonctionnement de 670 000 euros et une section d'investissement de 320 000 euros, pour un total qui avoisine le million d'euros. Au quotidien, le SIOI compte un salarié qui est le responsable de la surveillance et du gardiennage de l'ESC. Pour son fonctionnement, le SIOI s'appuie sur les compétences des services de la Ville de Tassin la Demi-Lune à travers une convention de moyens.

Sur les inventaires des investissements et améliorations réalisés à la gendarmerie depuis le début du mandat : mise en place d'un service de nettoyage, changement du portail d'accès au site, reprise des volets de façade, rénovation des éclairages extérieurs, création de salles d'eau dans les appartements type F5, la rénovation des salles de bain sur l'immeuble A le plus ancien, la mise en place d'une clôture de sécurité sur l'ensemble du périmètre du site, l'installation de la climatisation dans les bureaux, et depuis quatre ans, tous les travaux de maintenance et d'entretien courant. En ce qui concerne l'ESC et sa fréquentation, cet établissement vit à travers les 1 500 lycéens, les huit associations représentant 2 300 adhérents au total, dont pour la gymnastique trois clubs représentant 1 150 adhérents soit plus de la moitié de l'ensemble des adhérents concernés. Cela représente 77 heures d'ouverture par semaine, du lundi au samedi (et également parfois le dimanche), de 8 heures à 22h30, soit plus de 3 000 heures par an qui se répartissent proportionnellement entre les activités du lycée et celles des associations. Les activités exercées sur le site sont principalement la gymnastique, le basket, le badminton, l'escalade, l'aéromodélisme, le volleyball, l'entraînement physique général. Les clubs ou associations présents chaque semaine sur le site sont notamment le Cran Gym féminine, la gym masculine, ASMC gymnastique, l'UODL Basket, ASMC Badminton, la Dégaine, le club d'aéromodélisme CAMS, et les jeunes sapeurs-pompiers le samedi matin.

En ce qui concerne l'ESC et le projet d'aménagement et d'extension, ce vaste programme d'investissements s'inscrit dans le schéma directeur d'aménagement des équipements sportifs des deux villes, rendu nécessaire par l'accroissement de la population et l'augmentation de la demande d'équipements. Les objectifs à atteindre sont

augmenter le potentiel d'accueil du lycée et des clubs utilisateurs, améliorer l'offre d'équipement, augmenter la surface utile, proposer de nouveaux espaces, apporter une offre complémentaire notamment des bureaux et salles de réunion, augmenter la valeur patrimoniale de l'équipement, offrir des créneaux horaires supplémentaires aux associations qui sont fortement demandeuses et d'une manière générale, améliorer les conditions d'entraînement. Le programme fonctionnel travaillé dans le cadre de ce projet d'extension portait sur une salle spécialisée de gymnastique puisque le constat avait été fait depuis longtemps d'un défaut d'équipement et de la nécessité d'apporter un équipement supplémentaire plus rationnel et plus moderne aux activités de gymnastique, Madame DU VERGER n'avait d'ailleurs pas manqué de souligner cet aspect lors d'une précédente séance du Conseil municipal. Elle portait également sur une salle de danse, une salle de musculation, des bureaux pour les associations et une salle de réunion, des sanitaires, hall de circulation, escaliers et ascenseurs. La genèse du projet, dans sa phase 1, consistait à prévoir l'aménagement de la terrasse, non utilisée, afin d'utiliser cette surface et créer des équipements. La phase 2 du projet consistait à prévoir la création d'une salle spécialisée de gymnastique, jouxtant la construction existante, sur le parking Ouest du site. La phase 3 consistait au réaménagement du mur d'escalade, l'équipement devenant vieillissant et nécessitant une profonde rénovation.

Monsieur GAUTIER détaille ce projet au travers de la vue du plan masse diffusé en séance, la salle principale multisports, le bâtiment du bas étant la salle existante, le bâtiment du haut la salle spécialisée actuelle, et le bâtiment à gauche est la future construction (grande salle de gymnastique dont la surface sera très largement supérieure à celle existante, le réaménagement de l'escalier, le parking actuel reconstruit). La hauteur du bâtiment futur n'excède pas la hauteur du bâtiment existant.

Les travaux qui ont commencé au mois d'octobre 2018 sont réalisés en site occupé, clause étant imposée au cahier des charges et notamment à la maîtrise d'œuvre. Un soin particulier a été apporté à la sécurisation du site pendant l'exécution des travaux, et les circulations d'accès au site ont été révisées, qui se font maintenant par l'accès sud, au travers d'un parking provisoire et avec un cheminement piéton au sud et un cheminement ensuite le long du bâtiment à l'Est.

Le total des nouvelles surfaces qui seront construites est de 1 400 m², pour un budget total de 2 400 000 euros hors taxes. Les travaux se dérouleront d'octobre 2018 à décembre 2019, soit une durée d'environ quatorze mois.

Le deuxième projet concerne la rénovation du mur d'escalade, avec un souhait de lui donner perspective et volume afin d'accentuer l'attrait pour les grimpeurs et la modernité de l'équipement. Le technicien spécialiste de la Fédération française montagne et escalade apporte son aide dans la conception du projet. Les principaux avantages sont la réhabilitation d'un équipement vieillissant, des voies d'escalade plus nombreuses avec un large éventail de difficultés, un mur utilisable par le plus grand nombre de grimpeurs (débutant à expert), des voies accessibles aux grimpeurs porteurs de handicap. Le budget total est de 113 000 euros, pour une réalisation faite entre janvier et février 2019.

Le troisième projet concerne le transfert et la réimplantation de la structure couvrante initialement prévue pour les activités de tennis. Un site de réimplantation devait être trouvé et il a été proposé au SIOL de bénéficier de la réimplantation de cette structure, dont le site idéal se trouve être la plateforme située au centre de l'anneau d'athlétisme du site ESC. Les avantages sont donc la réponse aux attentes et demandes exprimées par les disciplines de tennis et de basket, le coût d'investissement pour le SIOL au travers du bénéfice de ce transfert et la couverture de deux terrains baskets au lieu d'un seul qui était initialement réclamée par le club. Les avantages pour la Ville de Tassin la Demi-Lune sont une réponse immédiate aux contraintes de la décision de justice, la réutilisation optimisée de la structure déjà acquise, pour une population concernée plus nombreuse. Les avantages communs aux deux collectivités sont la réponse à une assiette de population plus importante, l'immédiateté de l'équipement au bénéfice des activités du lycée, du

basket et du tennis, ainsi qu'une maîtrise des coûts d'étude. En ce qui concerne les coûts de transfert et la répartition des contributions revenant à Tassin la Demi-Lune et au SIOL, le coût de fourniture de structure est inclus dans le tableau projeté présentant le bilan économique. Pour le SIOL, il est intéressant de bénéficier de ce transfert permettant d'anticiper des investissements rendus nécessaires depuis quelques années déjà. Quant à la réalisation, les travaux vont s'étaler entre juin et septembre 2019, afin de tenir compte du planning des activités du lycée. Monsieur GAUTIER remercie pour l'attention accordée à cette présentation.

Monsieur le Maire remercie pour la présentation complète de ce dossier, afin de connaître du travail effectué par le SIOL au sein duquel la Ville de Tassin la Demi-Lune et Charbonnières-les-Bains sont représentées et investies à travers ce chantier, marquant une étape significative et satisfaisante en termes d'offre pour les associations de ces deux communes, offre pouvant potentiellement intéresser d'autres collectivités. Il s'agit ainsi d'une réponse anticipée pour le basket qui connaît un fort développement de son activité, de son niveau de jeu et de pratique, du nombre d'équipes, permettant d'accroître les capacités d'entraînement et les surfaces de jeux de la Ville. Cette opportunité de réaliser cette nouvelle structure, par le transfert de celle portée et acquise par la Ville et qui sera mise à disposition par convention gratuitement au SIOL, permettra de répondre à tous ces objectifs, avec encore plus d'utilisateurs concernés et également aussi les pratiquants du lycée.

Monsieur RANC sollicite des précisions sur la répartition exacte du pouvoir au SIOL entre les administrateurs membres des deux Villes respectives. Il aimerait avoir à termes, un aperçu sur ce que représente la contribution des Tassilunois et des Charbonnois en tant qu'impôt, à travers la communication du compte administratif du SIOL 2019.

Monsieur le Maire répond que ces éléments, quant aux participations de la Ville aux différents syndicats intercommunaux, sont fournis dans les documents complémentaires au budget.

Monsieur GAUTIER déclare qu'à l'issue des réunions prochaines du SIOL, les informations demandées pourront être synthétisées et communiquées.

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des membres du Conseil Municipal pour l'intérêt porté à ces différents dossiers. Il rappelle l'évènement du week-end à venir pour les commémorations du Centenaire de 1918, et remercie Monsieur le Président du SIOL et la petite équipe l'accompagnant pour avoir réalisé ce travail de présentation.

Il n'y a pas d'autres informations et questions.

Monsieur le Maire lève cette séance à 21h55.

Fait à Tassin la Demi-Lune, le 07/11/2018.

**Le secrétaire de séance,
Marie-Odile BUSSON**

**Le Maire,
Pascal CHARMOT**